Subventions associatives : un nouveau formulaire mis en place par l'Etat

Afin d'uniformiser les demandes, l'Etat a mis en place un nouveau formulaire à remplir pour permettre aux associations de demander des subventions.

Les associations peuvent demander une subvention à la commune, mais également à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (date limite de dépot de dossier : 28 novembre 2016), ainsi qu'auprès du Département des Yvelines qui a créé un portail dédié aux associations, de la Région Ile-de-France ou de l'Etat directement, via ce nouveau formulaire.

Contact

Service de la Vie Associative
Tél. 01 39 27 11 77
vie.associative@chanteloup-les-vignes.fr

Liens utiles
En savoir plus sur gpseo.fr
En savoir plus sur le site du département des Yvelines
Télécharger le formulaire
Notice explicative